

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 9 février 2023

Délibération n° 2023 – 9/02/2023 – 5

*Projets dans le cadre du règlement d'intervention
« Soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE) »
de la Région Bourgogne Franche-Comté – Année 2023*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

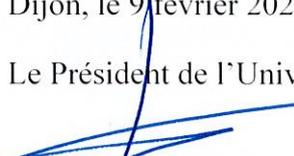
Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 19 Membres représentés : 5 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le classement des projets dans le cadre du règlement d'intervention « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » de la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2023, avec les montants suivants :**

Montant total des projets :	203 070,09 €
Financement uB :	45 876,00 €
Fonds propres associations :	33 883,09 €
Autres financements des associations :	63 985,00 €
Financement Région demandé :	59 326,00 €

Dijon, le 9 février 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : SIAE 2023

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission FSDIE du 19/01/2023, 14 h

Maison de l'Étudiant, salle de conférences

Séance spécifique aux demandes de subvention FSDIE et SIAE (soutien aux initiatives des associations étudiantes)

Compte-rendu

Membres

Présents : Maxence Roulliat, France Herrscher (BVE), Chérubin Ruvogo, Lucile Chupin

Excusée avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à M. Roulliat)

Excusés : Véronique Lahaie, David Cousson, Louis Bichebois-Delhief

Absents : Alain Rauwel, Capucine Yvenat, Juline Guyonnet

Associations représentatives

Présentes : CEDB (Marie Peyrousère), Adexpra (Justine Frérot)

Absentes : ASUB section Chalon, Epi'campus, UNEF, BEDAPS,

Invitée :

Chloé Durindel (PFVU, sce Administration et communication)

Dans la séance de ce jour, nous étudierons les demandes des associations étudiantes labellisées qui sollicitent des subventions FSDIE et SIAE.

Maxence Roulliat procède tout d'abord à un rappel du fonctionnement, du calendrier et des règles du dispositif SIAE.

Le SIAE est le dispositif de Soutien aux Initiatives des Associations Etudiantes de la région Bourgogne Franche-Comté.

Les associations qui y sont candidates déposent leur demande de subvention FSDIE et de SIAE pour un même projet en même temps.

L'établissement détermine si les dossiers sont retenus puis classent les dossiers retenus.

L'université déposera un dossier global, constitué des demandes des associations retenues (un budget établi à partir de celui des projets, une présentation générale également).

Le calendrier :

- Au sein de l'uB : FSDIE du 19/01/23, CFVU, CA du 09/02/23,

- Dépôt du dossier global constitué à partir des dossiers retenus, sur la plateforme Olga avant le 24/02/23
- Commission de la Région en juin,
- Décision communiquée courant juillet,
- Etablissement des conventions en septembre,
- Versement des subventions à l'issue.
- Justification auprès de la Région à l'issue de la période couverte par l'appel à projets (pour ce qui nous occupe aujourd'hui, la justification interviendra en 2025).

Quelques critères du SIAE à avoir en tête (non exhaustifs) :

- La correspondance du projet avec le SRESR et les ODD,
- La période d'éligibilité des dépenses (entre 01/03/23 et 31/12/24)
- Des projets nouveaux et innovants,

Rappel de quelques règles à du dispositif :

- L'éligibilité des dépenses Jusqu'à 50 % des dépenses éligibles maximum par la Région
- Les dossiers présentés au SIAE doivent être soutenus par le FSDIE au préalable.
- Il n'est pas possible pour les associations de percevoir plusieurs financements de la Région BFC pour un même projet.
- L'investissement n'est pas éligible.

**Commission FSDIE du 19/01/2023
SIAE 2023**

PROJETS RETENUS POUR PRESENTATION DANS LE CADRE DU SIAE 2023											
N° dossier FSDIE	Classement	Association	Titre du projet	Date début	Date fin	Budget total du projet	Fonds propres association	Subvention FSDIE accordée	Autre soutien uB	Autres soutiens financiers	Subvention SIAE demandée
285	1	Adexpra (Radio Dijon Campus)	Radio Dijon Campus, vecteur de savoirs culturels	01/03/23	31/12/23	127 955,00 €	20 720,00 €	18 750,00 €	0,00 €	58 485,00 €	30 000,00 €
297	3	ADGIC	7ème Journées de la robotique 2023	22/11/23	26/11/23	60 125,74 €	9 473,74 €	22 326,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	22 326,00 €
306	2	ARAM	Ensemble	03/04/23	15/02/24	14 989,35 €	3 689,35 €	2 800,00 €	0,00 €	1 500,00 €	7 000,00 €
Total						203 070,09 €	33 883,09 €	43 876,00 €	2 000,00 €	63 985,00 €	59 326,00 €

Total subvention FSDIE	43 876,00 €
Total fonds propres uB (FSDIE + autre uB)	45 876,00 €
Total sollicitation CR UBFC pour SIAE	59 326,00 €
Total fonds propres associations	33 883,09 €

PROJETS NON RETENUS POUR PRESENTATION DANS LE CADRE DU SIAE 2023										
N° dossier FSDIE	Association	Titre du projet	Date début	Date fin	Budget total du projet	Fonds propres association	Subvention FSDIE accordée	Autre soutien uB	Autres soutiens financiers	Commentaire
310	AT'sciences	Tutorat 2023	08/01/23	24/12/23	976,56 €	130,00 €	à rediriger vers une convention exceptionnelle	234,68 €	100,00 €	Des dépenses de fonctionnement, de communication, l'assurance et des dépenses d'investissement (imprimante et PC portable) qui seront inéligibles pour la Région en tout cas. La commission est favorable à l'accompagnement par les fonds FSDIE mais de ne pas le présenter au SIAE compte tenu des exigences qui pourraient mettre en difficulté l'association, et dont le montant de subvention serait bien moindre que celui sollicité, une fois les dépenses inéligibles ôtées
312	FEBIA	Panier de légumes étudiants	04/01/23	17/12/23	31 500,00 €	18 000,00 €		0,00 €	1 600,00 €	L'association retire sa demande n'étant pas en mesure de justifier les dépenses. Elle posera un dossier au prochain dispositif sans doute. Pour le FSDIE, à voir ultérieurement